



Assistante pour état des lieux

Par **le comte**, le **05/04/2009** à **02:03**

Bonjour,

J'ai de gros problèmes avec mon propriétaire. Pour vous faire un résumé rapide : cafard, souris, humidité, travaux importants non réalisés qui rendent l'appartement difficilement habitable...

Je pense pouvoir dire que mon propriétaire et son mandataire sont de mauvaise fois. Je pourrais vous en donner mille exemples... En quatre ans, je les ai accumulés !

Aujourd'hui, je suis épuisée moralement et je veux quitter ce taudis. Je n'ai plus envie de me battre contre des moulins à vent.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'un important dégat des eaux a provoqué un affaissement du sol. Les murs, les sols et les certains éléments sanitaires ont été endommagés. Les expertises ont conclu que je n'étais pas responsable du sinistre.

J'ai peur qu'ils essaient de me facturée des dégradations qui ne me sont pas imputables lors de l'état des lieux.

Par qui puis-je me faire assister ?

Merci d'avance de votre aide !

Par **jeetendra**, le **05/04/2009** à **08:51**

bonjour, vu l'état du logement et la dégradation de vos rapports avec le propriétaire comme son intermédiaire (l'agence immobilière), [fluo]un constat d'huissier pour l'état des lieux s'impose,[/fluo] il y a fort à parier que le bailleur va tout faire pour vous imputer l'ensemble des dégats, tenez bon, cordialement

Par le comte, le 05/04/2009 à 12:25

Bonjour et merci de votre réponse,

effectivement, je pense que c'est la meilleure solution... Cependant, l'huissier n'est-il pas censé être impartial et ne pas se prononcer sur l'origine des dégradations ?

Pensez-vous qu'une association ou qu'un expert de mon assurance puissent assister le jour l'état des lieux ?

Selon les experts des assurances et ceux du BTP, tous les travaux de refection que je pourrais entreprendre ne serviraient à rien. Le sol de la moitié de l'appartement est à détruire.

- Les peintures seront salies par la poussière du chantier.

- Les éléments sanitaires (évier de cuisine, douche et lavabo) sont décélés ou légèrement pliés. Refaire les joints seraient inutile. Ceux qui sont en place font environ un centimetre et demi tellement le sol est affaissé... ils ont été réalisés dans l'urgence et sont grossiers car normalement provisoirs.

- les fissures réapparaîtront à cause des vibrations du chantier.

Je comptais demander l'autorisation à mon propriétaire de ne pas les faire mais je pense que je vais m'abstenir... Histoire de ne pas compliquer le situation...

Merci pour votre aide